



REGLEMENT INTERIEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES - QUALIFICATIONS PHASE BOUCHES DU RHONE

Article 1 : Organisation

Des tournois qualificatifs aux championnats de France Jeunes sont organisés pour les catégories U8, U10, U12, U14 et U16. Un tournoi féminin et un tournoi mixte sont organisés pour chacune de ces catégories.

Article 2 : Règles

Les tournois se joueront suivant les règles du dernier congrès de la FIDE. Les propositions de nulle par accord mutuel sont autorisées avec l'accord de l'arbitre.

Article 3 : Lieu et Dates

Le Championnat des Bouches du Rhône Jeunes est organisé par le CDJE 13.
L'adresse de la salle de jeu est :

Espace des libertés – rue de la liberté - 13400 Aubagne

- a) Les tournois qualificatifs pour les catégories U12, U14, et U16 se déroulent, du samedi 18/09 au dimanche 19/09/2021.
- b) Les tournois qualificatifs pour les catégories U8 et U10 se déroulent sur une journée, le dimanche 19/09/2021.

Article 4 : Conditions de participation

Le championnat des Bouches-du-Rhône jeunes est ouvert aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France.

Pour tous ces tournois, une licence A ou B est obligatoire pour participer.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites (date limite le 15 septembre 2021 à 20h00).

Chaque club est responsable des joueurs qu'il inscrit à ce tournoi.

Article 6 : Places qualificatives

Le nombre de places qualificatives pour chacun des tournois qualificatifs par catégories est déterminé par la Ligue PACA et affiché en annexe.

Article 7 : Joueurs qualifiés d'office

Les joueurs (ou joueuses) qualifié(e)s d'office au championnat de France ne peuvent pas participer au tournoi de leur catégorie car il ne décerne pas le titre départemental.

Les filles choisissent avant le début des tournois si elles concourent dans le tournoi féminin ou mixte de leur catégorie.

Article 8 : Cadences

- a) Les tournois qualificatifs pour les catégories U12 pupilles, U14 benjamins et U16 minimes se jouent en cadence 2×25 min + 10s/coups sur deux jours.



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Bouches-du-Rhône

b) Les catégories U8, U10, et l'open jouent en cadence 2×15 min + 5s/coups sur un seul jour.

Ces tournois sont homologués pour le classement FIDE de parties rapides.

Article 9 : Horaires des rondes

Le forfait sera déclaré pour tout joueur ne se présentant pas à sa table au cours des 15 minutes suivant l'heure officielle du début de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Catégories	U12, U14, U16	U8, U10
Pointage	Samedi 18/09 : 14h00 à 14h25	Dimanche 19/09 : 8H30 à 9H15
Ronde 1	Samedi 18/09 : 14H30	Dimanche 19/09 : 9H30
Ronde 2	Samedi 18/09 : 15H45	Dimanche 19/09 : 10H15
Ronde 3	Samedi 18/09 : 16H45	Dimanche 19/09 : 11H00
Ronde 4	Dimanche 19/09 : 09H30	Dimanche 19/09 : 11H45
Ronde 5	Dimanche 19/09 : 10H45	Dimanche 19/09 : 13H00
Ronde 6	Dimanche 19/09 : 11H45	Dimanche 19/09 : 13H45
Ronde 7	Dimanche 19/09 : 14H30	Dimanche 19/09 : 14H30
Ronde 8	Dimanche 19/09 : 15H45	Dimanche 19/09 : 15H15
Ronde 9	Dimanche 19/09 : 16H45	Dimanche 19/09 : 16H00

Article 10 : Appariements

Les appariements suivent les règles de la FIDE, le logiciel PAPI est utilisé dans le cadre de ce règlement.

A noter : appariements en fonction du nombre de joueurs par catégorie :

- si 2 joueurs, triple rondes 6 rondes : les 2 joueurs jouent 6 parties l'un contre l'autre, en alternant les couleurs lors de chaque nouvelle ronde. Un tirage au sort déterminera les couleurs pour la première ronde.
- si 3 ou 4 joueurs, double rondes 6 rondes (Pour 4 joueurs : chaque joueur affronte 2 fois ses adversaires dans le tournoi, en alternant les couleurs.

Un tirage au sort déterminera les couleurs pour la première ronde. Pour 3 joueurs, le fonctionnement est similaire mais il y a un exempt.)

- si 5 joueurs, toutes rondes, 5 rondes
- si 6 joueurs, toutes rondes, 5 rondes
- si 7 joueurs, toutes rondes, 7 rondes
- si 8 joueurs, toutes rondes, 7 rondes
- si 9 joueurs, toutes rondes, 9 rondes
- si 10 joueurs, toutes rondes, 9 rondes
- si 11 joueurs ou plus : 9 rondes, appariements système Suisse

Article 11 : Systèmes de départages

Pour les tournois au système Suisse : 1. Buchholz Tronqué 2. Buchholz 3. Performance

Pour les tournois fermés : 1. Nombre de victoires 2. Sonneborn-Berger. 3. Performance

En cas d'égalité de tous ces départages, le départage se fait sur l'échiquier en système coupe.

Article 12 : Vainqueur et Qualification



Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Bouches-du-Rhône

En cas d'égalité, le vainqueur de chaque tournoi qualificatif, et les places qualificatives sont attribuées selon les départages, tels que définis dans l'article 11, pour les catégories U8, U10, U12, U14, U16, U18 et U20.

La grille américaine est utilisée pour les tournois au système Suisse.

La grille Berger est utilisée pour les tournois fermés.

Article 13 : Accès à la salle jeu

L'accès aux salles de jeu est strictement limité aux joueurs, arbitres, membres du Comité Directeur du CDJE 13 et organisateurs désignés avant le début du tournoi.

Ne pas discuter dans la salle de jeu.

Les membres du Comité Directeur se réservent le droit de prendre des photos de tous les participants à tout moment durant le championnat.

Article 14 : Arbitres

Arbitre principal : REGAUD Denis, Arbitre International, AFE1

Arbitres adjoints : CHAUVET Jean-Marc AF02, CHAZEAU Laineur-Lothaire AF01, BOGHOSSIAN Pierre AF01, BURMONAS Marc AFC, CLEAUD Cyril AFC, BOGHOSSIAN Lucie AFC, SAVARY Xavier AFO stagiaire

Article 15 : Acceptation du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs affichée en annexe.

L'arbitre

L'organisateur